

2. Que la Liste A du *Tarif des douanes* soit-modifiée par le retranchement des numéros tarifaires 2300-1, 7802-1, 7804-1, 14100-1, 18405-1, 40960-1, 42701-1, 42815-1, 44043-1, 44047-1, 44205-1, 44533-1, 44540-1, 56805-1, 61810-1, 68205-1, 85000-1 et 91510-4, ainsi que des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant vis-à-vis de chacun de ces numéros, et par l'insertion dans la Liste A de ladite loi des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants: